

Les pédiatres américains invités à prescrire la pilule du lendemain aux mineurs

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 28 novembre 2012

Déplorant un taux de naissances de 34,3 pour mille chez les jeunes filles de 15 à 19 ans, (27 % de grossesses à cet âge-là se terminent par un avortement et 16 % par une fausse couche), l'[American Academy of Pediatrics](#) vient de rendre public une déclaration visant à promouvoir la pilule du lendemain. Les pédiatres proposent de munir chaque jeune « sexuellement actif » d'une prescription lui permettant d'obtenir en cas de besoin la « contraception d'urgence » afin de réduire davantage le nombre de grossesses, déjà en diminution, expliquent-ils, grâce à l'augmentation du recours aux contraceptifs ordinaires et à l'augmentation de l'abstinence.

La pilule du lendemain est actuellement en vente libre sans ordonnance aux jeunes femmes de 17 ans et plus, et aux jeunes hommes de 18 ans et plus, mais les mineures ont besoin d'une ordonnance. L'Académie américaine des pédiatres souligne que les adolescentes ont tendance à davantage aller acheter la pilule du lendemain, surdosée en hormones, si elles disposent d'une prescription avant d'en avoir besoin.

Les indications retenues par AAP sont multiples : « agression sexuelle, rapports vaginaux non protégés, contraception défectueuse – rupture de préservatif, prise insuffisante ou tardive de contraceptifs hormonaux ». Pour couronner le tout l'AAP rappelle aux pédiatres, en les encourageant à faire cette prescription de précaution, que la mise en place d'un dispositif intra-utérin (un contraceptif qui empêche la nidation de l'embryon) est également possible chez les mineures mais que tous les cabinets de pédiatres ne sont pas équipés pour le faire.

Alors que l'administration massive d'hormones n'est pas sans risques l'AAP recommande de prescrire la pilule du lendemain sans examen physique, et de la prendre jusqu'à 120 heures après le « non protégé », même si le fabricant indique que la prise n' est efficace que jusqu'à 72 heures après.

L'AAP recommande même, lorsque les pilules du lendemain du commerce ne sont pas accessibles, d'utiliser des méthodes combinées comme celle dite de Yuzpe, qui consiste à avaler plusieurs pilules ordinaires au levonorgestrel ou à l'estradiol.

Quoi qu'il en soit il est clairement indiqué que certaines études (pas toutes, précise l'AAP) montrent que la « contraception » d'urgence crée un environnement hostile à la nidation et conduit le cas échéant à l'expulsion de l'œuf (un avortement très précoce). On comprend aussi que l'on est aujourd'hui en peine de savoir exactement comment fonctionne la pilule du lendemain, mais qu'on la sait efficace pour empêcher la naissance d'un petit d'homme... Elle ne met pas généralement pas fin à une « grossesse établie », dit l'AAP, mais on sait que la définition de la grossesse a été modifiée pour la faire démarrer une semaine après la fécondation, l'apparition d'une nouvelle vie, au moment de la nidation seulement.

L'AAP note cependant que l'ulipristal (en Europe, EllaOne), plus efficace que les autres en utilisation entre 72 et 120 heures après le rapport, a été testé chez des animaux, et que ces

études suggèrent qu'il est à l'origine de « pertes de fœtus » au cours du premier trimestre.

Et de pointer les « réticences » de certains pédiatres qui hésitent à prescrire la contraception d'urgence en raison de leurs « valeurs personnelles » relatives au respect de la vie, ou qui ne la prescrivent qu'en cas de rapports non consentis, ou qui ont des opinions négatives sur l'activité sexuelle des adolescents. Ils sont invités à réfléchir aux motivations de leur refus et de penser à la nécessité d'éviter les grossesses adolescentes. L'AAP prévient les pédiatres qui refusent de prescrire pour des motifs de conscience personnelle violent leurs obligations de médecins et ont le devoir d'informer leurs patients de la possibilité d'obtenir la contraception d'urgence, et au besoin de les renvoyer vers un autre médecin qui la prescrira.

L'AAP prévient que « l'activité sexuelle prévaut parmi les adolescents », ajoutant – sans que cela semble émouvoir quiconque – que « **jusqu'à 10 % des adolescents sexuellement actifs pourraient être victimes d'agressions sexuelles** ». Un taux effarant rendu possible notamment par les comportements qui ouvrent la porte aux pressions du partenaire et au passage à l'acte perçu comme normal – ça, ce n'est pas le rapport qui le souligne, mais moi.

Et pour bien s'assurer que personne ne passera entre les mailles, l'AAP conclut :

« Tous les adolescents, mâles et femelles, et les familles des adolescents handicapés, devraient recevoir des conseils en matière de contraception d'urgence dans le cadre de conseils préventifs de routine dans le contexte d'une discussion sur la sécurité sexuelle et le planning familial, indépendamment des intentions actuelles par rapport à l'activité sexuelle. »

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un**

Riposte-catholique

La réinformation catholique au quotidien

<http://www.riposte-catholique.fr>

courriel par jour. [S'abonne](#)© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)